



Marché A Procédure Adaptée du lycée de Rompsay

SERVICE COORDONNATEUR

Lycée de Rompsay
217 rue de Périgny
17000 La ROCHELLE

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

CONSULTATION COLLECTIVE

**En application des articles 8, 10, 33 et 57 à 59 du nouveau Code des Marchés Publics
(décret 2006-975 du 1^{er} août 2006)**

LOT N° 23 : Fourniture d'équipements fibre optique – atelier MELEC.

1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur la **fourniture d'équipements de fibre optique pour l'atelier MELEC du lycée de Rompsay selon le cahier des charges joint.**

2 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est soumise aux dispositions des Articles 8, 10, 33 et 57 à 59 du nouveau Code des Marchés Publics. (Marché à Procédure Adaptée)

3 – DECOMPOSITION EN TRANCHES OU EN LOTS

La fourniture est allotie telle que présentée dans le cahier des charges joints

4 – CONTENU DES OFFRES

Le candidat devra présenter des offres conformes aux descriptifs fournis dans le Cahier des Charges. Par ailleurs, les montants hors taxes et toutes taxes de chaque lot devront être impérativement indiqués.

Le candidat devra s'engager sur un prix ferme d'acquisition des matériels (TTC).

5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6 – PRESENTATION DES OFFRES

Chaque candidat devra répondre à la consultation selon la procédure suivante :

- Lettre de candidature ; (DC1)
- Déclaration du candidat ; (DC2)



- Acte d'engagement (DC3) ;

L'ensemble des 3 documents téléchargeables à l'adresse ci-dessous doit être daté et signé du responsable légal de l'entreprise. Le bordereau de prix doit indiquer le tarif HT et TTC.

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

CES OFFRES SERONT PLACÉES DANS UNE ENVELOPPE CACHETÉE

7 – CONDITIONS D'ENVOI

L'ENVELOPPE CACHETÉE PORTERA LA MENTION « NE PAS OUVRIR-OFFRE DESTINÉE AU MARCHÉ DE FOURNITURE « D'ÉQUIPEMENTS FIBRE OPTIQUE – ATELIER MELEC».

Le pli sera acheminé par la poste en recommandé ou déposé à l'adresse ci-dessous où il sera enregistré et adressé à :

MARCHE DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS FIBRE OPTIQUE – ATELIER
MELEC

Lycée de Rompsay
Rue de Périgny – BP 10269
17012 La ROCHELLE CEDEX 1

- a) La date limite de réception des offres est fixée au :

MERCREDI 20 DECEMBRE A 12 HEURES.

10 – OUVERTURE DES PLIS ET CRITERES DE JUGEMENT

Les offres non conformes à l'objet de la consultation seront éliminées.

Le choix du fournisseur sera effectué selon les modalités prévues par le Code des Marchés Publics : prix (60%), Qualité des services proposés et références (40%).

La qualité des services est appréciée en fonction des services proposés (voir Cahier des Charges).

Le candidat établi dans un état membre de la communauté européenne, autre que la France, devra produire un certificat délivré par les administrations et organismes du pays d'origine, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France (article 46 du code des marchés publics).

11 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Les factures afférentes au présent marché seront mandatées selon les règles de la comptabilité publique.